

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 DEMOGRAPHIE			
Code	SOAS1B33AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Pierre-Olivier ROBERT (pierre-olivier.robert@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> David LALOY (david.laloy@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à apporter une définition de la sociologie en la repositionnant dans le champ des sciences sociales afin que l'étudiant interroge les faits sociaux et amorce un regard critique. Elle prépare à une lecture sociologique et démographique des phénomènes sociaux. Dans ce sens, elle ambitionne que l'étudiant puisse déconstruire des évidences sociales.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Définir et illustrer les théories sociologiques
- II. Inscrire les situations concrètes dans un contexte social global
- III. Utiliser des grilles de lecture sociologiques et/ou des outils démographiques pour analyser des réalités sociales
- IV. Développer un regard critique sur les phénomènes sociaux

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B33ASB	Démographie	15 h / 1 C
-------------	-------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B33ASJB	Démographie	15 h / 1 C
--------------	-------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B33ASDB	Démographie	15 h / 1 C
--------------	-------------	------------

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B33ASB	Démographie	15 h / 1 C
-------------	-------------	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B33ASB	Démographie	10
-------------	-------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B33ASJB	Démographie	10
--------------	-------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B33ASDB	Démographie	10
--------------	-------------	----

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B33ASB	Démographie	10
-------------	-------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 1/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit

jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).
La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Démographie			
Code	7_SOAS1B33ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pierre-Olivier ROBERT (pierre-olivier.robert@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La démographie est un important outil de compréhension des populations humaines, de leurs enjeux, de leurs moeurs et coutumes. Il est donc fondamental que les travailleurs sociaux puissent s'approprier cet outil afin de comprendre les aspects de structure d'une population et d'en suivre les mouvements.

Le travail social s'effectue en effet dans des contextes socio-démographiques spécifiques. Et il importe de pouvoir situer les actions et les décisions socio-politiques dans ces différents contextes.

De manière générale, l'activité d'apprentissage de la démographie vise à développer chez les travailleurs sociaux une conscientisation de l'importance des facteurs environnementaux et humains qui circonscrivent les interventions et pratiques sociales.

De manière particulière, cette activité d'apprentissage vise à :

- familiariser à la lecture et à la construction de graphiques et de tableaux de données démographiques,
- sensibiliser à l'utilité des outils démographiques comme bases de décision pour l'action,
- montrer la pertinence de la démarche démographique dans la recherche scientifique et la compréhension des phénomènes de société,
- permettre de situer les politiques sociales et les vécus individuels des usagers des services sociaux dans le cadre général des mouvements de la population belge et européenne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- I. Définir les principaux concepts utilisés en démographie.
- II. Restituer les grandes théories démographiques et les situer dans le temps.
- III. Expliquer les principaux phénomènes démographiques et leurs enjeux.
- IV. Décrire les caractéristiques d'une population, en termes de structure et de mouvement.
- V. Appliquer les formules mathématiques de base et calculer un ratio, un coefficient de dépendance, un taux de reproduction, une espérance de vie, etc.
- VI. Construire et expliquer une pyramide des âges.
- VII. Utiliser les tables de mortalité, les tables de fécondité et le diagramme de Lexis.
- VIII. Analyser le contenu de tableaux de données démographiques et relier ces données aux enjeux de société.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Objectifs, méthodes et doctrines démographiques.
- Perspectives historique et géographique sur l'évolution des populations.
- Deux phénomènes particuliers : transition démographique et vieillissement de la population.
- Aspects de structure de population : pyramide des âges, ratios et coefficients, répartition des ménages, répartition des nationalités, etc.
- Aspects de mouvements de population : mouvements naturels (fécondité et natalité, mortalité et espérance de vie) et mouvements migratoires.
- Diagramme de Lexis.

Démarches d'apprentissage

- Exposés ex-cathedra sur les théories et concepts de base.
- Articulation avec des cas concrets portant sur la santé, les ménages, le vieillissement, les migrations, l'environnement, etc.
- Réalisation d'exercices collectifs durant le cours.
- Exercices individuels permettant une auto-évaluation, suivis de corrections collectives en cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Une séance d'exercices à la fin du semestre afin de tester des connaissances spécifiques indispensables, de revoir les points les plus complexes et de poser des questions sur des matières plus difficiles.
- Des temps de questions-réponses individuels en fin de cours, à la demande des étudiants.

Ouvrages de référence

1. CHESNAIS J.-CL. (1998-4^e éd.) *La démographie*, Paris : PUF. Que sais-je ?
2. PISON G. (2009). *Atlas de la population mondiale. Faut-il craindre la croissance démographique et le vieillissement ?*, Paris : Autrement
3. **ROLLET C. (2015-3^e éd.). *Introduction à la démographie*, Paris : Armand Colin.**
4. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, *Chiffres clés 2012. Aperçu statistique de la Belgique*, Bruxelles : Direction générale Statistique et Information économique
5. VAN OYEN H. et al. (2010). *Les inégalités sociales de santé en Belgique*, Gent : Academia Press

Supports

Un syllabus en deux parties :

- une première partie qui comprend les grandes théories et phénomènes démographiques, les outils mathématiques et statistiques propres à la démographie et des exercices pratiques,
- une deuxième partie qui comprend des tableaux de données et différents documents à lire (articles scientifiques, texte sur le recensement, etc.).

Des présentations powerpoint pour certaines séances de cours, disponibles sur Claroline ou intégrées au syllabus.
Des sites internet de référence en matière de traitement de données démographiques. Des vidéographies visionnées au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est basée sur un examen écrit en juin qui vise à tester le niveau d'appropriation des acquis d'apprentissage.

La participation au cours et aux séances d'exercices ainsi que la réalisation des exercices sont indispensables !

Pour les étudiants en crédit résiduel, ils seront évalués sur la matière de l'année en cours et selon les mêmes modalités.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).